



Mise à jour n° 151 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2020

29^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Pages liminaires

À enlever		À insérer	
Pages	Date	Pages	Date
Répertoire des mises à jour Faux titre et Dépôt légal (<i>Vol. 1</i>) Tableau des échéances à respecter Faux titre et Dépôt légal (<i>Vol. 2</i>) Faux titre et Dépôt légal (<i>Vol. 3</i>)	Déc. 2019	Répertoire des mises à jour Faux titre et Dépôt légal (<i>Vol. 1</i>) Tableau des échéances à respecter Faux titre et Dépôt légal (<i>Vol. 2</i>) Faux titre et Dépôt légal (<i>Vol. 3</i>)	Déc. 2020

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
1	i et ii	Déc. 2019	i et ii	Déc. 2020	Actualisation de la table des matières.
	7 et 8	Déc. 2019	7 et 8	Déc. 2019 Déc. 2020	Tableau 1.9–1 : ajout du panneau « Route fermée ».
	11 et 12	Déc. 2019	11 et 12	Déc. 2020	Tableau 1.9–3 : modification aux dimensions du panneau « Nom de route ». Tableau 1.9–4 : ajout du panneau « Établissement d'enseignement ». Tableau 1.9–5 : ajout du panneau « Écoroute d'hiver ».
	17 à 23	Déc. 2019	17 à 25	Déc. 2019 Déc. 2020	Section 1.11 « Inscriptions » : ajustement du texte portant sur les signes diacritiques. Section 1.12.1 « Rétrofléchissance » : changement des pellicules de type III pour le type IV, et le type VII devient le type VIII. Figure 1.12–1 : modification du type de pellicule. Tableau 1.12–1 : nouveau tableau. Réorganisation des pages.
2	i à vii	Déc. 2019	i à vii	Déc. 2020	Actualisation de la table des matières.
	5 à 12.1	Déc. 2005 Déc. 2011 Déc. 2017 Déc. 2018 Déc. 2019	5 à 12.1	Déc. 2005 Déc. 2019 Déc. 2020	Section 2.7 « Sens interdit » : modification du nom de la section, le panneau « Entrée interdite » (P-40) devient « Sens interdit » (P-40-1). Section 2.7.1 « Barrières permanentes » : nouvelle section. Section 2.11 « Contournement d'obstacles » : le panneau « Entrée interdite » (P-40) devient « Sens interdit » (P-40-1).



Mise à jour n° 151 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2020

29^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
2	13 et 14	Janv. 2014 Juin 2019	13 et 14	Déc. 2020	Section 2.12 « Direction des voies » : deux nouveaux panneaux. Section 2.14 « Manœuvres obligatoires ou interdites » : le panneau « Entrée interdite » (P-40) devient « Sens interdit » (P-40-1).
	43	Juin 2019	43	Déc. 2020	Section 2.38 « Fermeture de route » : le panneau « Entrée interdite » (P-40) devient « Sens interdit » (P-40-1). Section 2.39 « Exemption de véhicules lourds à une traverse » : nouvelle section.
	DN 001A et DN 001B	Déc. 2019	DN 001A et DN 001B	Déc. 2020	DN 001A et DN 001B : retrait du panneau « Entrée interdite ».
	DN 027 et DN 028	Juin 2019 Déc. 2019	DN 027 et DN 028	Déc. 2019 Déc. 2020	DN 027 : retrait du dédoublement des panneaux de passage pour personnes.
	—	—	DN 039	Déc. 2020	DN 039 : nouveau dessin normalisé.
	3	i à vi	Déc. 2019	i à vi	Déc. 2020
9.1 à 10		Déc. 2017	9.1 à 10	Déc. 2017 Déc. 2020	Section 3.14 « Signal avancé de direction des voies » : deux nouveaux panneaux.
15 et 16		Juin 2019	15 et 16	Juin 2019 Déc. 2020	Section 3.23 « Limitation de hauteur » : modification de l'affichage de la hauteur libre, qui passe de 4,40 à 4,49 mètres.
21 et 22		Juin 2019 Déc. 2019	21 et 22	Déc. 2020	Section 3.32.1 « Zone scolaire » : ajout pour permettre la réinstallation du panneau P-70-2 à titre de rappel.
27 et 28		Déc. 2019	27 et 28	Déc. 2019 Déc. 2020	Section 3.34.5 « Passage ou sortie pour camions » : retrait du dessin normalisé 015.
43 à 45		Juin 2019	43 à 45	Juin 2019 Déc. 2020	Section 3.56 « Vélorue » : correction au numéro du panneau « Limite de vitesse ». Section 3.57 « Signal avancé de fermeture de route » : le panneau « Entrée interdite » (P-40) devient « Sens interdit » (P-40-1).
DN 015 et DN 016		Déc. 2011 Juin 2019	DN 015 et DN 016	Déc. 2011 Déc. 2020	DN 015 : retrait du dessin normalisé.
4	i à viii	Déc. 2019	i à viii	Déc. 2020	Actualisation de la table des matières.
	1 et 2	Déc. 2018 Déc. 2019	1 et 2	Déc. 2018 Déc. 2020	Section 4.3.5 « Travaux mobiles » : retrait de la mention du 5 km/h minimum et ajout du fait que les travaux doivent être en mouvement continu. Section 4.3.6 « Autres événements temporaires » : retrait d'une phrase qui causait de la redondance.



Mise à jour n° 151 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2020

29^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4	5 à 14	Déc. 2018 Déc. 2019	5 à 14	Déc. 2019 Déc. 2020	<p>Section 4.4.1 « Distance » : ajout d'une précision concernant le panonceau « Distance à parcourir ».</p> <p>Section 4.5.2 « Cône de signalisation » : ajustement du type de pellicule.</p> <p>Section 4.5.6 « Minibalise » : retrait d'une phrase qui entraine en contradiction avec la première phrase du paragraphe suivant.</p> <p>Section 4.5.7 « Délinéateurs temporaires de surface » : ajustement du type de pellicule.</p> <p>Section 4.5.8 « Minichevron » : retrait de la possibilité de mettre les minichevrons toutes les deux unités de glissières.</p> <p>Section 4.6 « Barrière » : limitation de l'utilisation du panneau P-40-2 sur la barrière permanente (P-B-1).</p> <p>Section 4.9 « Localisation et installation de la signalisation » : retrait de l'aspect réglementaire des AET-U.</p> <p>Ajout pour indiquer que les panneaux ne doivent pas obstruer la vision du conducteur ni interférer avec les capteurs du véhicule.</p>
	17 à 26	Déc. 2018	17 à 26	Déc. 2018 Déc. 2020	<p>Figure 4.14–1a et figure 4.14–1b : retrait de la signalisation et ajout d'une mention indiquant qu'elle doit être conforme aux dessins normalisés.</p> <p>Section 4.14.7 « Activités sportives » : nouveau panneau T-50-7-B.</p> <p>Section 4.15 « Signal avancé du signaleur routier » : ajout de précisions sur la confection des drapeaux, ajout du panonceau à fond orange indiquant une limite de vitesse de 35 km/h lorsque la vitesse est de 50 km/h et plus.</p>
	31 et 32	Déc. 2018	31.1 à 32	Déc. 2018 Déc. 2020	<p>Section 4.20.5 « Acheminement des équipements touristiques lors de travaux » : nouvelle section.</p>
	35 et 36	Déc. 2018	35 et 36	Déc. 2018 Déc. 2020	<p>Section 4.30 « Projection de matériaux » : ajustement des numéros des nouveaux dessins normalisés.</p>
	39 à 50	Déc. 2018 Déc. 2019	39 à 50	Déc. 2018 Déc. 2019 Déc. 2020	<p>Section 4.34 « Contrôle de la circulation par un signaleur routier » : ajout de précisions au sujet des bandes réfléchissantes des casques, ajout de critères de visibilité et ajout d'une mention indiquant qu'aux intersections, deux signaleurs sont requis.</p>



Mise à jour n° 151 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2020

29^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4	53 à 60	Déc. 2018 Déc. 2019	53 à 60	Déc. 2019 Déc. 2020	<p>Ajout d'une mention indiquant que lorsque la vitesse affichée sur le panneau à fond blanc est supérieure à 70 km/h, le signaleur ne doit pas diriger la circulation. L'un des trois moyens substitués proposés doit alors être utilisé.</p> <p>Ajout de précisions concernant l'éclairage du signaleur routier.</p> <p>Ajout de critères à respecter pour utiliser le drapeau du signaleur.</p> <p>Ajout d'explications sur le fonctionnement de la barrière.</p> <p>Ajout de la description et des dimensions des bandes rétro réfléchissantes.</p> <p>Ajout de critères d'élévation par rapport à la route.</p> <p>Figure 4.34–2 : nouvelle figure.</p> <p>Figure 4.35–1 : ajustement de la figure pour la rendre à deux voies contiguës et ajout d'une cote.</p> <p>Section 4.34.6 « Situation requérant plus d'un signaleur routier » : retrait de la section.</p> <p>Section 4.37.1 « Caractéristiques » et figure 4.37–1 : ajustement du type de pellicule.</p> <p>Section 4.37.6 « Travaux mobiles » : introduction de nouveaux dessins normalisés pour l'aménagement de bandes rugueuses.</p> <p>Section 4.39.2 « Véhicule escorte » : ajout de la nécessité d'utiliser la barrière de contrôle de la circulation pour travaux lorsque la circulation est contrôlée à l'aide d'un véhicule escorte.</p> <p>Figure 4.39–2a et figure 4.39–2b : ajout du panneau « Distance à parcourir ».</p> <p>Section 4.40 « Dispositifs de retenue pour chantiers » : ajout d'un nouveau type de dispositif de retenue et remplacement du sigle « AIFV » par « VP-AIFV ».</p>
	69	Déc. 2019	69	Déc. 2020	Figure 4.44–1 : ajustement des types de pellicules.
	A-1 et A-2	Déc. 2018	A-1 et A-2	Déc. 2020	Annexe A : ajout d'une bande blanche sur les casques, ajustement des notes et modification du visuel pour la barrière.



Mise à jour n° 151 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2020

29^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4	A-5 à A-12	Déc. 2018 Déc. 2019	A-5 à A-12	Déc. 2018 Déc. 2019 Déc. 2020	Annexe B : ajout du panneau T-50-7 B « Activités sportives ». T-61 « Signal avancé de la barrière de contrôle de la circulation pour travaux » : changement du nom du panneau. Modification du nom et du visuel de la barrière de contrôle de la circulation pour travaux.
	A-15 à A-17	Déc. 2018	A-15 à A-17	Déc. 2018 Déc. 2020	Annexe D : modification du titre de l'annexe, remplacement du sigle « AIFV » par « VP-AIFV » et ajout des barres grises.
	TTCD i à TTCD iv	Déc. 2019	TTCD i à TTCD iv	Déc. 2020	Actualisation de la table des matières des dessins normalisés pour les travaux de très courte durée.
	TTCD-P 011 à TTCD-P 014	Déc. 2019	TTCD-P 011 à TTCD-P 014	Déc. 2019 Déc. 2020	TTCD-P 012 et TTCD-P 014 : ajout du panneau P-60 « Ligne d'arrêt » et des panonceaux indiquant une limite de vitesse de 35 km/h.
	TCD i à TCD viii	Déc. 2019	TCD i à TCD viii	Déc. 2020	Actualisation de la table des matières des dessins normalisés pour les travaux de courte durée.
	Guide TCD 17	Déc. 2018	Guide TCD 17	Déc. 2020	Guide TCD 17 : actualisation du guide.
	TCD 003 à TCD 006	Déc. 2018 Déc. 2019	TCD 003 à TCD 006	Déc. 2018 Déc. 2019 Déc. 2020	TCD 004 : déplacement du biseau. TCD 005A : inversion de la flèche de signalisation et de la barrière, ajout du panonceau indiquant une limite de vitesse de 35 km/h et retrait du panneau T-20 « Distance à parcourir ». TCD 005B : ajustement des notes.
	TCD 069 à TCD 072A	Déc. 2018	TCD 069 à TCD 072A	Déc. 2020	TCD 069 à TCD 072A : inversion de la flèche de signalisation et de la barrière, modification des notes, ajout du panonceau indiquant une limite de vitesse de 35 km/h et du panneau T-60 « Signal avancé du signaleur ».
	TCD 073 à TCD 086B	Déc. 2018	TCD 073 à TCD 086B	Déc. 2018 Déc. 2020	TCD 073 à TCD 076 : inversion de la flèche de signalisation et de la barrière, et modification des notes. TCD 077 : retrait du dessin normalisé. TCD 080A : ancien TCD 080. TCD 080B : nouveau dessin normalisé.

Mise à jour n° 151 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2020

29^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4					TCD 082A : ancien TCD 082. TCD 082B : nouveau dessin normalisé. TCD 083A : ancien TCD 083. TCD 083B : nouveau dessin normalisé. TCD 084A et TCD 084B : ajout du panonceau indiquant une limite de vitesse de 35 km/h et du panneau T-20 « Distance à parcourir », et ajustement des notes. TCD 086A et TCD 086B : retrait du panneau T-20 « Distance à parcourir », ajout du panonceau indiquant une limite de vitesse de 35 km/h et ajustement des notes.
	TCD 095 et TCD 096	Déc. 2018	TCD 095 et TCD 096	Déc. 2018 Déc. 2020	TCD 096 : ajout du sigle « PMV » à la droite du panneau.
	TCD 101 à TCD 104	Déc. 2018 Déc. 2019	TCD 101 à TCD 104B	Déc. 2018 Déc. 2020	TCD 102A : ancien TCD 102 : inversion de la flèche de signalisation et de la barrière, et ajustement des notes. TCD 102B : nouveau dessin normalisé. TCD 104A : ancien TCD 104. TCD 104B : nouveau dessin normalisé.
	TLD i à TLD vi	Déc. 2019	TLD i à TLD vii	Déc. 2020	Actualisation de la table des matières des dessins normalisés pour les travaux de longue durée.
	Guide TLD 1 et Guide TLD 2	Déc. 2018	Guide TLD 1 et Guide TLD 2	Déc. 2018 Déc. 2020	Guide TLD 1 : actualisation du guide.
	Guide TLD 15	Déc. 2018	Guide TLD 15	Déc. 2020	Guide TLD 15 : actualisation du guide.
	TLD 003 à TLD 010	Déc. 2018 Déc. 2019	TLD 003 à TLD 010	Déc. 2018 Déc. 2019 Déc. 2020	TLD 004, TLD 005B et TLD 007B : ajustement des deux biseaux. TLD 005A : ajout du panonceau indiquant une limite de vitesse de 35 km/h. TLD 007A : inversion de la flèche de signalisation et de la barrière, et ajout du panonceau indiquant une limite de vitesse de 35 km/h. TLD 008B : modification de la séquence des panneaux. TLD 009 : ajout d'une bulle manquante sur le dessin.



Mise à jour n° 151 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2020

29^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4	TLD 013A à TLD 016	Déc. 2018 Déc. 2019	TLD 013A à TLD 016	Déc. 2019 Déc. 2020	<p>TLD 013A : ajout de deux panonceaux indiquant une limite de vitesse de 35 km/h, modification des notes, et inversion de la flèche de signalisation et de la barrière.</p> <p>TLD 013B : modification de la figure pour la rendre symétrique par rapport à la signalisation, modification des notes, et inversion de la flèche de signalisation et de la barrière.</p> <p>TLD 014A : ancien TLD 014 : ajout de deux panonceaux indiquant une vitesse recommandée de 35 km/h, ajout de deux panneaux T-60 « Signal avancé du signaleur routier ».</p> <p>TLD 014B : nouveau dessin normalisé.</p> <p>TLD 015A : inversion de la flèche de signalisation et de la barrière, et ajout de deux panonceaux indiquant une vitesse recommandée de 35 km/h.</p> <p>TLD 015B : ajustement des biseaux.</p>
	TLD 083 à TLD 086	Déc. 2018 Déc. 2019	TLD 083 à TLD 086B	Déc. 2018 Déc. 2020	<p>TLD 084A : ancien TLD 084.</p> <p>TLD 084B : nouveau dessin normalisé.</p> <p>TLD 086A : ancien TLD 086</p> <p>TLD 086B : nouveau dessin normalisé</p>
	TLDU i à TLDU v	Déc. 2018	TLDU i à TLDU v	Déc. 2020	Actualisation de la table des matières des dessins normalisés pour les travaux de longue durée en milieu urbain.
	TLDU 003 à TLDU 006	Déc. 2018 Déc. 2019	TLDU 003 à TLDU 006	Déc. 2018 Déc. 2019 Déc. 2020	<p>TLDU 004 : ajustement des biseaux.</p> <p>TLDU 005A : ajout de deux panonceaux indiquant une vitesse recommandée de 35 km/h et de deux panneaux T-60 « Signal avancé du signaleur routier ».</p> <p>TLDU 005B : ajustement des biseaux.</p>
	TM i à TM vi	Déc. 2019	TM i à TM vi	Déc. 2020	Actualisation de la table des matières des dessins normalisés pour les travaux mobiles.
	Guide TM 9	Déc. 2018	Guide TM 9 et Guide TM 10	Déc. 2018 Déc. 2020	Guide TM 10 : nouveau guide.
	TM 043	Déc. 2019	TM 043 à TM 046	Déc. 2019 Déc. 2020	TM 044, TM 045 et TM 046 : nouveaux dessins normalisés.



Mise à jour n° 151 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2020

29^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4	AET i à AET iii	Déc. 2018	AET i à AET iv	Déc. 2020	Actualisation de la table des matières des dessins normalisés concernant les autres événements temporaires.
	Guide AET 1 et Guide AET 2	Déc. 2019	Guide AET 1 et Guide AET 2	Déc. 2020	Actualisation des guides de repérage des dessins normalisés concernant les autres événements temporaires.
	AET-S 001 à AET-S 004	Déc. 2019	AET-S 001 à AET-S 004	Déc. 2019 Déc. 2020	AET-S 001 à AET-S 003 : ajout du panneau T-50-7-B « Activités sportives » en tête du peloton.
	AET-U 001 à AET-U 006	Déc. 2019	AET-U 001 à AET-U 012	Déc. 2020	AET-U 001 à AET-U 006 : retrait du caractère réglementaire et ajout d'une note. AET-U 007 à AET-U 012 : nouveaux dessins normalisés.
5	i à xii	Déc. 2019	i à xii	Déc. 2020	Actualisation de la table des matières.
	1 et 2	Janv. 2014 Juin 2019	1 et 2	Janv. 2014 Déc. 2020	Section 5.2 « Références » : ajout du <i>Cadre de référence : Implantation d'une écoroute d'hiver</i> .
	51 et 52	Déc. 2016 Juin 2019	51 et 52	Déc. 2016 Déc. 2020	Section 5.5.12.4 « Panneau de bienvenue » : ajout de la MRC.
	63 à 67	Déc. 2017	63 à 68	Déc. 2017 Déc. 2020	Section 5.6.7 « Établissements d'enseignement » : actualisation du titre de la section. Section 5.6.7.3 « Conservatoire » : nouvelle section.
	73 et 74	Déc. 2016 Déc. 2019	73 et 74	Déc. 2016 Déc. 2020	Tableau 5.7-1 : correction des signes à la première colonne.
	80.2	Déc. 2019	80.2 et 80.3	Déc. 2019 Déc. 2020	Section 5.7.24 « Écoroute d'hiver » : nouvelle section.
	85 à 90	Janv. 2014 Déc. 2016 Juin 2019	85 à 90	Janv. 2014 Juin 2019 Déc. 2020	Section 5.8.1.2 « Réserves, parcs et refuges fauniques », A. « Réserve faunique » et C. « Parc » : ajout du nouveau logo de la Sépaq pour les panneaux (I-460-1 à I-460-8 et I-470-1 à I-470-8).
	109 et 110	Déc. 2019	109 et 110	Déc. 2019 Déc. 2020	Section 5.8.5.4 « Acheminement et installation des panneaux de routes et circuits touristiques », A. « Principe d'acheminement » : retrait du panneau « Identification de la route ou du circuit » (I-185-2) pour qu'il ne soit pas répété aux entrées des agglomérations.



Mise à jour n° 151 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2020

29^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
7	i à v	Juin 2019	i à v	Déc. 2020	Actualisation de la table des matières.
	3 et 4	Déc. 2014	3 et 4	Déc. 2014 Déc. 2020	Section 7.8.2 « Excepté bicyclette » : le panneau « Entrée interdite » (P-40) devient « Sens interdit » (P-40-1).
	31 à 33	Déc. 2014 Déc. 2018	31 à 33	Déc. 2014 Déc. 2020	Section 7.12.5.1 « Séquence de symboles » : ajout du symbole de la bicyclette/chevron pour la vélorue et de précisions sur le positionnement du marquage. Tableau 7.12–2 : précision sur le positionnement du marquage.
	41 et 42	Déc. 2014	41 et 42	Déc. 2014 Déc. 2020	Annexe F : le panneau « Entrée interdite » (P-40) devient « Sens interdit » (P-40-1).
	DN 033	Déc. 2018	DN 033	Déc. 2020	DN 033 : ajout de la ligne jaune facultative, ajout du symbole de la bicyclette/chevron au centre de la voie et remplacement du panneau « Vélorue » au bas du dessin normalisé, à droite.
8	i à x	Déc. 2019	i à x	Déc. 2020	Actualisation de la table des matières.
	33 à 36	Déc. 2005 Déc. 2009 Janv. 2014 Déc. 2015	33.1 à 36	Déc. 2020	Figure 8.5–2 : modification de l'orientation du tableau et ajout des options 1 et 4 pour les voies séparées, avec le mouvement exclusif de virage à gauche. Section 8.5.3.2 « Modes d'utilisation », a) « Mise en fonction » : bonification de la norme pour le masquage des têtes de feux de circulation.
	51 et 52	Déc. 2009 Déc. 2015	51 et 52	Déc. 2020	Section 8.6.2.3 « Installation des feux clignotants », D. « Système de relève » : correction du numéro de panneau « Préparez-vous à arrêter à un passage pour camions hors normes » et réorganisation des pages.
	55 à 58.1	Déc. 2009 Déc. 2011 Juin 2019	55 à 58.1	Déc. 2011 Déc. 2020	Section 8.8.5.2 « Durée des intervalles » : modification de la vitesse de marche pour les piétons et ajout d'un complément à la norme. Figure 8.8–1 : ajout des équations pour les temps d'engagement et de dégagement pour les trois modes. Amélioration graphique.
	61 à 63.4	Déc. 2015 Déc. 2017 Juin 2019	61 à 63.4	Déc. 2015 Déc. 2020	Sections 8.12 « Feux tricolores pour autobus », 8.13 « Feux pour autobus » et 8.13.2.3 « Mot "BUS" » : modification de la référence au dessin normalisé.

Mise à jour n° 151 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2020

29^e mise à jour du Tome V – Signalisation routière

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
8	65 à 87.7	Déc. 2010 Déc. 2011 Janv. 2014 Déc. 2014 Juin 2019	65 à 87	Déc. 2020	<p>Section 8.13.3 « Installation des feux pour autobus » :</p> <p>A. « Voie réservée et voie d'extrême droite » : correction linguistique.</p> <p>B. « Voie d'extrême gauche » : correction linguistique.</p> <p>Amélioration graphique.</p> <p>Couleur ambre pour les panneaux à messages variables.</p> <p>Section 8.16 « Panneaux à messages variables » : ajout de précisions sur l'affichage des panneaux à messages variables de plus petite dimension et de la référence pour les distances de visibilité et de lisibilité.</p> <p>Section 8.16.3.3 « Format d'affichage » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ajout d'une précision sur l'affichage de l'information en une phase ou en deux phases consécutives; • ajout de précision sur l'affichage d'un pictogramme et d'un texte sur un panneau à messages variables; • affichage de huit mots maximum par phase et réduction du pictogramme illustré. <p>Figure 8.16–1 : actualisation de la couleur des repères visuels.</p> <p>Figure 8.16–2 : actualisation de la couleur ambre.</p> <p>Section 8.16.3.4 « Alignement des inscriptions » : ajout d'une précision indiquant que le pictogramme se trouve à gauche et que les inscriptions sont centrées horizontalement.</p> <p>Section 8.16.3.6 « Absence d'affichage » : ajout d'une précision indiquant que les messages de sensibilisation routière destinés au public sont tolérés.</p> <p>Section 8.16.4.1 « Règles générales » : ajout de règles et de précisions ainsi que de la définition de « accident » et de « incident ».</p> <p>A. Distances : ajout de règles d'écriture.</p> <p>B. Abréviations : ajout d'une précision indiquant que les abréviations sont à éviter, sauf exception, et ajout des symboles autorisés.</p>

Mise à jour n° 151 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Déc. 2020

29^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
8	89 à 105	Janv. 2014 Déc. 2014	A-1 à A-17	Déc. 2020	<p>Section 8.16.4.2 « Priorisation des messages » : ajout des cinq règles de priorisation des messages sur les panneaux à messages variables.</p> <p>Section 8.16.4.3 « Affichage des messages » : ajout de précisions sur la composition des messages, la composition du texte, le pictogramme à utiliser ainsi que d'exemples sur des panneaux à messages variables.</p> <p>Section 8.16.4.4 « Pictogrammes » : ajout de précisions indiquant les pictogrammes en couleur sont préférables et d'une référence à la section 8.16.4.3 « Affichage des messages ».</p> <p>Section 8.19 « Feux rectangulaires à clignotement rapide » : ajout d'un complément à la norme.</p> <p>Réorganisation des pages et amélioration graphique.</p> <p>Nouvelle numérotation des pages des annexes.</p> <p>Annexe B : couleur ambre</p> <p>Annexe C : le PMV-P-40 « Entrée interdite » devient le PMV-P-40-1 « Sens interdit ».</p> <p>Ajout de PMV : PMV-D-310-1 et PMV-5 à PMV-11.</p>

